

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Deo Car Aloha Évasion

Publié le 14/03/2020 - Ver. n. 1 du 14/03/2020

1 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Deocar Aloha Évasion
Code des commerces : AC180005

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

ENVIRONNEMENTS DÉODORANT

Secteurs d'utilisation:

Ménages privés (= public général = consommateurs)[SU21]

Catégorie de produit:

Rafraîchisseurs d'air tous types ; liquides, solides, électriques

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : GS27

Adresse : 540 rue Gilles de Gennes - Node Park Touraine - 37310 Tauxigny - France

Téléphone : 02 47 73 77 77 Fax : 02.47.37.38.66

www.gs27.com

accueil@gs27.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tel : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

RUBRIQUE2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

Aucun

Code(s) des classes et catégories de danger:

Non dangereux

Code(s) des mentions de danger:

Non dangereux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Deo Car Aloha Évasion

Publié le 14/03/2020 - Ver. n. 1 du 14/03/2020

2 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:
Aucun

Code(s) des mentions de danger:
Non dangereux

Code(s) des mentions additionnelles de danger:

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants.
Lire l'étiquette avant utilisation.

Mentions de mise en garde:

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné. Ne pas laisser contre une surface/vêtement. Attention, ceci est un désodorisant et ne peut pas être vendu comme un jouet

UFI: 6MP0-10N7-A00N-V8YX1

2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Note D - Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décom- poser spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles figurent dans la troisième partie. ?M2 ?B Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans de tels cas, le fournisseur doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance, suivi de la mention «non stabilisé(e)».

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
benzyl benzoate - FEMA 2138	>= 1 < 3%	Acute Tox. 4, H302; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Aquatic Chronic 3, H412	607-085-00-9	120-51-4	204-402-9	01-2119516 040-60-000 0
Vanillin - FEMA -	>= 1 < 3%	Eye Irrit. 2, H319	-	121-33-5	204-465-2	05-2115535 331-58-000 0
3-ethoxy-4-hydroxybenzaldehyde - FEMA -	>= 1 < 3%	Eye Irrit. 2, H319	-	121-32-4	204-464-7	01-2119958 961-24-xxxx
vinyl acetate - FEMA - Note: D substance pour laquelle il existe,	>= 0,5 < 1%	Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335;	607-023-00-0	108-05-4	203-545-4	01-2119471 301-50

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Deo Car Aloha Évasion

Publié le 14/03/2020 - Ver. n. 1 du 14/03/2020

3 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail		Carc. 2, H351				
2,6-di-terz-butyl-p-cresolo - FEMA -	>= 0,1 < 0,5%	Aquatic Chronic 1, H410	-	128-37-0	204-881-4	01-2119480 433-40-000 0

RUBRIQUE4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Laver abondamment avec l'eau et le savon.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement avec de l'eau abondant dans l'ordre au moins 10 minutes.

Ingestion:

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Deo Car Aloha Évasion

Publié le 14/03/2020 - Ver. n. 1 du 14/03/2020

4 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer
Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.
Prédisposer une ventilation suffisante.
Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes.
Informez les autorités compétentes.
Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.
Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.
Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

Protéger contre la chaleur et l'exposition directe du soleil. Exploiter en bien aérée. Tenir loin de toute source d'ignition-ne pas fumer. Prendre des mesures préventives pour éviter les charges électrostatiques. Éviter tout contact avec les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs ou brouillards.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ménages privés (= public général = consommateurs):
Outre les utilisations décrites à la section 1.2 ne sont pas couverts par d'autres usages spécifiques.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Relativement aux substances contenues:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Deo Car Aloha Évasion

Publié le 14/03/2020 - Ver. n. 1 du 14/03/2020

5 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

3-ethoxy-4-hydroxybenzaldehyde:
PNEC

Bersaglio: Acqua dolce - Valore: 0.118 µg/L - Note: assessment factor: 50 Bersaglio: Acqua di mare - Valore: 0.0118 µg/L - Note: assessment factor: 500 Bersaglio: Microorganismi nel trattamento delle acque reflue - Valore: 10 mg/l - Note: assessment factor: 10 Bersaglio: Sedimenti d'acqua dolce - Valore: 15 mg/kg - Note: partition coefficient Bersaglio: Sedimenti d'acqua di mare - Valore: 1.5 mg/kg - Note: partition coefficient Bersaglio: Terreno (agricolo) - Valore: 2.923 mg/kg - Note: partition coefficient

vinyl acetate:

UE - LTE(8h): 17,6 mg/m³, 5 ppm - STE: 35,2 mg/m³, 10 ppm - Note: 15 minutes

average value

ACGIH - LTE(8h): 10 ppm - STE: 15 ppm - Note: A3 - URT, eye and skin irr, CNS impair

2,6-di-terz-butyl-p-cresolo:

ACGIH - TWA(8h): 2 mg/m³ - Note: (IFV), A4 - URT irr HSE - TWA(8h): 10 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés:

Ménages privés (= public général = consommateurs):

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et aux consignes de sécurité. Lavez-vous les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage

Mettre la masque d'usage

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Pendant la manipulation du produit pur employer les gants protecteurs résistants aux produits chimiques (EN 374-1 / EN 374-2 / EN 374-3).

ii) Divers

Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire

Employer une protection respiratoire proportionnée (en 14387:2008).

d) Risques thermiques

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et aux consignes de sécurité. Lavez-vous les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

benzyl benzoate

**** Non traduit ****

vinyl acetate

**** Non traduit ****

2,6-di-terz-butyl-p-cresolo

**** Non traduit ****

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Deo Car Aloha Évasion

Publié le 14/03/2020 - Ver. n. 1 du 14/03/2020

6 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	SOLIDE	
Odeur	PARFUMÉE	
Seuil olfactif	PERCEPTIBLE	
pH	Non déterminé	
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé	
Point d'éclair;	Non déterminé	
Taux d'évaporation	Non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé	
Pression de vapeur	Non déterminé	
Densité de vapeur	Non déterminé	
Densité relative	Non déterminé	
Solubilité	Non déterminé	
Solubilité dans l'eau	Non déterminé	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	Non déterminé	
Température de décomposition	Non déterminé	
Viscosité	Non déterminé	
Propriétés explosives	Non déterminé	
Propriétés comburantes	Non déterminé	

9.2. Autres informations

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

2,6-di-terz-butyl-p-cresolo
**** Non traduit ****

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Deo Car Aloha Évasion

Publié le 14/03/2020 - Ver. n. 1 du 14/03/2020

7 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

10.4. Conditions à éviter

2,6-di-terz-butyl-p-cresolo

**** Non traduit ****

10.5. Matières incompatibles

Il peut s'enflammer pour entrer en contact avec des acides mineral oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

ATE(mix) oral = 73.214,3 mg/kg

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = 1.571,4 mg/l/4 h

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(b) corrosion / irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(c) lésions oculaires graves / irritation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(j) danger d'aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Relativement aux substances contenues:

benzyl benzoate:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 1680

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 4000

Vanillin:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 3300

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5010

3-ethoxy-4-hydroxybenzaldehyde:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 3160

vinyl acetate:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2920

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2400

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Deo Car Aloha Évasion

Publié le 14/03/2020 - Ver. n. 1 du 14/03/2020

8 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

vinyl acetate

**** Non traduit ****

2,6-di-terz-butyl-p-cresolo:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 890

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

vinyl acetate:

Relativement aux substances contenues:

benzyl benzoate:

C(E)L50 (mg/l) = 0,29

benzyl benzoate

**** Non traduit ****

Vanillin:

C(E)L50 (mg/l) = 57

3-ethoxy-4-hydroxybenzaldehyde:

C(E)L50 (mg/l) = 87,599998

NOEC (mg/l) = 0,16

vinyl acetate

**** Non traduit ****

2,6-di-terz-butyl-p-cresolo:

C(E)L50 (mg/l) = 5,3

2,6-di-terz-butyl-p-cresolo

**** Non traduit ****

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

2,6-di-terz-butyl-p-cresolo

**** Non traduit ****

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2,6-di-terz-butyl-p-cresolo

**** Non traduit ****

12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucun ingrédient PBT/vPvB est présent

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Deo Car Aloha Évasion

Publié le 14/03/2020 - Ver. n. 1 du 14/03/2020

9 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Actionner en accord avec les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

14.4. Groupe d'emballage

Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

D.Lgs. 3/2/1997 n. 32 (Classificazione, imballaggio ed etichettatura sostanze pericolose). D.Lgs 14/3/2003 n. 65 (Classificazione, imballaggio ed etichettatura preparati pericolosi). D.Lgs. 2/2/2002 n. 25 (Rischi derivanti da agenti chimici durante il lavoro). D.M. Lavoro 26/02/2004 (Limiti di esposizione professionali); D.M. 03/04/2007 (Attuazione della direttiva n. 2006/8/CE). Regolamento (CE) n. 1907/2006 (REACH), Regolamento (CE) n. 1272/2008 (CLP), Regolamento (CE) n.790/2009. Regolamento (UE) n. 286/2011 (ATP 2 CLP)
. D.Lgs. 21 settembre 2005 n. 238 (Direttiva Seveso Ter). Regolamento (CE) n. 648/2004 del Parlamento europeo e del Consiglio, del 31 marzo 2004, relativo ai detersivi . Regolamento (CE) 453/2010 del Parlamento Europeo. DLgs 334/99 - Attività a rischio di incidenti rilevanti . DLgs 152/99 - Tutela della acque - scarichi idrici . DPR 203/88 -

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Deo Car Aloha Évasion

Publié le 14/03/2020 - Ver. n. 1 du 14/03/2020

10 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

Emissioni in atmosfera . DLgs 22/97 - Norme sui rifiuti, sugli imballaggi e sui rifiuti di imballaggio.

Principali fonti bibliografiche:

ECDIN : Environmental Chemicals Data and Informatio Network- Join Research Centre, Commission of the European Communities

SAX's Dangerous Properties of Industrial Materials - Eight Edition - Van Nostrand Reinold

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983)

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

CESIO - Classification and labelling of anionic, nonionic surfactants (1990)

Direttiva 67/548 29° Adeguamento

Direttiva 1999/45/CE

Direttiva 2001/60/CE

Regolamento (CE) 1272/2008 CLP

Regolamento (CE) 1907/2006 REACH

Regolamento (CE) 453/2010

Regolamento (CE) 1223/2009

Regolamento (CE) n. 648/2004 del Parlamento europeo e del Consiglio, del 31 marzo 2004

Regolamento (CE) n. 790/2009 (ATP 1 CLP) e (UE) n. 758/2013

Direttiva 76/768/CEE

The Merck Index Ed. 10

HADLING Chemical Safety

European Chemicals Bureau: Existing Chemicals, <http://ecb.jrc/existing-chemicals/>

Sigma-Aldrich S.r.l

Sigma-Aldrich Co. LLC.

Gruppo BASF

Istituto Superiore di Sanità Viale Regina Elena 299 - 00161 - Roma (I)

A.C.G.I.H. – Documentary of the Threshold Limit Values

SIGMA-ALDRICH – Library of Chemical Safety Data

BOZZA MARUBINI M. et al. – Intossicazioni acute. Meccanismi, diagnosi e terapia. OEMF

BREThERICK – Bretherick's Handbook of Reactive Chemical Hazards

ECETOC – Monographs, Technical Reports, Special Reports, Documents, Joint Assessment of Commodity Chemicals

EPA – Chemical Emergency Preparedness Program – Interim Guidance – Chemical profiles

IARC – Monographs on the Evaluation of the Carcinogenic Risk of Chemicals to Humans

PATY – Industrial Hygiene and Toxicology (3 Ed.)

SAX – Dangerous Properties of Industrial Materials (7 Ed.)

INRS – Fiche toxicologique (CD-ROM ed. 2002)

INRS – Réaction Chimiques Dangereuses

IPCS – Environmental Health Criteria

IPCS – Concise International Chemical Assessment Document

ITI – Toxic and Hazardous Industrial Chemical Safety Manual

IUCLID – International Uniform Chemical Information Database (CD-ROM)

KEITH & WALTERS – Compendium of Safety Data Sheets for Research and Industrial Chemicals

VCH

VERSCHUEREN K. – Handbook of Environmental Data on Organic Chemicals – 2 E(5.)

MERCK & Co. – The Merck Index

NIOSH/RTECS – Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

WEAST – Handbook of Chemistry and Physics

NFPA – Fire Protection Guide for Hazardous Materials, National Fire Protection Boston – National Fire Codes Vol 13

DUTCH ASSOCIATION OF SAFETY EXPERTS – Handling Chemicals Safety

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE16. Autres informations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Deo Car Aloha Évasion

Publié le 14/03/2020 - Ver. n. 1 du 14/03/2020

11 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

16.1. Autres informations

Description du mentions de danger exposé au point 3

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

H332 = Nocif par inhalation.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

H351 = Susceptible de provoquer le cancer

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

The information relates to the product knowledge at the date of this sheet. The product should not be used for purposes other than those specified.

The information contained in this Safety Data Sheet is based on our current knowledge and current EU and national laws, as the users' working conditions are beyond our knowledge and control; However, they can not be all inclusive and shall be used only as a guide. The product is wrong used for purposes other than those listed. It 's always the user's responsibility to comply with hygiene, safety and environmental protection provided by applicable laws.

*** This sheet supersedes any previous edition. ***
